



Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2019) Centre hospitalier de Coulommiers (Seine et Marne) Visite du 4 au 8 avril 2016 (1^{ère} visite)

1. BONNES PRATIQUES

L'ensemble des unités du service fonctionne en régime « porte ouverte » nonobstant la présence de nombreux patients en soins sans consentement.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La bonne pratique est toujours en vigueur dans l'établissement.

La politique de mise en place de programmes de soins, très en amont dans la prise en charge, permet de limiter les restrictions de liberté des patients.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La bonne pratique est toujours en vigueur dans l'établissement.

La réactivité des assistantes sociales permet de compenser les insuffisances d'un organisme tutélaire.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La bonne pratique est toujours en vigueur dans l'établissement.

La gestion des valeurs personnelles des patients, conservées dans la salle de soins, est assurée par les soignants avec rigueur et dans un but de socialisation des patients.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La bonne pratique est toujours en vigueur dans l'établissement.

Des actions de prévention et de contraception sont menées par le médecin généraliste, en lien avec le service de gynécologie. Des préservatifs féminins et masculins sont disponibles sur demande.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La bonne pratique est toujours en vigueur dans l'établissement.

Les patients peuvent verrouiller leur chambre de l'intérieur car les portes sont équipées de cliquet. Ils se sentent ainsi en sécurité, particulièrement la nuit.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La bonne pratique est toujours en vigueur dans l'établissement.

Le libre accès des patients à leur chambre en journée permet à ceux qui le souhaitent de se reposer et de s'apaiser en évitant de participer de manière permanente à la vie collective.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La bonne pratique est toujours en vigueur dans l'établissement.

Les activités thérapeutiques, initiées en intra hospitalier, sont poursuivies en ambulatoire par l'intervention d'une équipe commune.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La bonne pratique est toujours en vigueur dans l'établissement.

Une bonne articulation entre le service de psychiatrie et les urgences assure la continuité du bilan somatique et des soins de médecine générale, indispensables chez plus du tiers des patients qui présentent des comorbidités somatiques.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La bonne pratique est toujours en vigueur dans l'établissement.

Une attention particulière est apportée aux troubles somatiques comorbides des personnes soignées pour des troubles mentaux. Conformément aux recommandations nationales et internationales, les patients traités par antipsychotiques de nouvelle génération bénéficient d'un suivi cardiovasculaire, métabolique et endocrinologique.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La bonne pratique est toujours en vigueur dans l'établissement. Un médecin somaticien pérenne spécialement dédié au service de psychiatrie a été recruté en 2017.

Les patients placés en chambre d'isolement continuent d'être suivis par leur médecin psychiatre référent.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La bonne pratique est toujours en vigueur dans l'établissement.

2. RECOMMANDATIONS

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA SANTE

Le rapport sera communiqué à la Commission départementale des soins psychiatriques de Seine-et-Marne. Celle-ci a effectué une visite du pôle de psychiatrie le 22 novembre 2016, en présence de la présidente du tribunal de grande instance de Melun. Une nouvelle visite est prévue cet automne et permettra d'organiser le suivi des recommandations, en lien avec les services de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France. Je partage vos remarques sur le besoin de modernisation des conditions d'hébergement – nonobstant les récents programmes de rénovation au sein de certaines unités – modernisation qui contribuerait à renforcer la qualité des pratiques existantes, et je souhaite que cela soit pris en compte dans le dialogue entre l'Agence régionale de santé et l'établissement sur ses priorités d'investissement.

La nouvelle fédération des hôpitaux devrait préserver les spécificités d'un travail institutionnel tourné vers la cité et préservant la liberté des patients au cours des soins.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation a bien été actée par l'établissement.

La fédération hospitalière née de la fusion des trois hôpitaux du GHEF devra avoir une attention particulière au recrutement et à la formation des praticiens hospitaliers.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation a bien été actée par l'établissement. Cependant le recrutement des praticiens hospitaliers demeure complexe du fait de la démographie médicale en psychiatre et de l'éloignement du site.

Les formations de l'équipe soignante pourraient être développées en psychopathologie clinique et doivent l'être dans le module juridique et éthique pour ce qui concerne les droits des malades.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation a bien été actée par l'établissement avec la mise en place d'une formation annuelle sur les droits des patients.

Il convient que le préfet, le maire, le président du tribunal et le juge des libertés et de la détention visitent le pôle de psychiatrie.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Visite annuelle du président du tribunal. Le maire et le préfet ne sont pas venus récemment dans l'établissement. La CDSP visite très régulièrement l'établissement.

Le livret d'accueil doit être actualisé et précisé en ce qui concerne l'information sur les lois du 5 juillet 2011 et 27 septembre 2013.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le livret est actualisé depuis 2019.

Le règlement intérieur doit être accessible dans le bureau des cadres.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le règlement intérieur est en cours d'actualisation

Seule la charte de fonctionnement du pôle de psychiatrie en vigueur doit être affichée de façon permanente dans les deux unités.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation a été mise en œuvre par l'établissement.

Un complément de formation, ciblé sur les droits du patient hospitalisé sans consentement, devrait être mis en place à destination de l'ensemble de l'équipe de soins. Un document récapitulatif et précisant les droits des patients devrait être affiché dans les espaces communs.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation a été mise en œuvre par l'établissement avec une formation annuelle ciblée sur les droits du patient hospitalisé sans consentement ainsi que l'affichage des documents récapitulatif et précisant les droits des patients.

Les procédures associées à la gestion des sorties non autorisées doivent être simplifiées et rendues plus applicables aux membres de l'équipe soignante.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les procédures ont été simplifiées mais demeurent toujours conformes à la Loi.

Il appartient à l'hôpital de se doter, dans les plus brefs délais, des moyens nécessaires pour une tenue exploitable des registres.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le registre papier et informatique est disponible et exploitable.

L'instauration d'une régie d'avances et d'une régie de recettes, entre 1995 et 2014, au sein du pôle psychiatrie afin de gérer l'argent de poche des patients hospitalisés était une bonne

pratique qui mérite d'être reprise. Cette méthode garantissait la gestion de l'argent des patients et maintenait la responsabilité des soignants dans leur champ de compétence.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Un travail est en cours sur l'autonomisation des patients en la matière.

Lors de l'entretien avec un patient entrant, il lui est demandé s'il souhaite voir conservée comme confidentielle son hospitalisation. Ce point devrait apparaître sur la fiche « Macro-cible accueil » utilisée pour les premiers entretiens avec un patient.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Mise en œuvre en cours, la possibilité est déjà stipulée dans le règlement intérieur.

L'éthique commune en matière de relations sexuelles entre patients et la mise à disposition de préservatifs méritent d'être protocolisées afin d'être pérennisées.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Une réflexion est en cours au sein de l'établissement.

L'affichage des coordonnées d'accès aux aumôneries doit être étendu aux deux unités.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation a été mise en œuvre par l'établissement.

Lors de l'entretien avec un patient entrant, il serait utile de lui demander s'il souhaite voir l'aumônerie, en précisant éventuellement quel culte, et de communiquer, le cas échéant, cette information à l'aumônerie. Ce point pourrait apparaître sur la fiche « Macro-cible accueil » utilisée pour les premiers entretiens avec un patient.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation a été mise en œuvre par l'établissement. Les éléments et la démarche sont précisés dans le livret d'accueil.

Les dispositions retenues pour les élections présidentielles de 2012, visant à permettre aux patients en soins contraints de voter – pour ceux qui disposent de ce droit – sont à reconduire pour l'ensemble des élections. La formalisation des dispositions dans un protocole ou dans une procédure permettrait de pérenniser ces dispositions.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les éléments et la démarche sont précisés dans le livret d'accueil. Les permissions ou procurations ont été mises en place.

Les chambres devraient être équipées d'un éclairage individuel en tête de lit.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Vous signalez également le handicap constitué par la vétusté des locaux ; l'Agence régionale de santé d'Ile de France assure un suivi attentif du projet de reconstruction qui s'engage.

Projet en cours de re-localisation des locaux de psychiatrie dans un bâtiment rénové et plus adapté aux prises en charge, aux besoins, au bien-être et aux droits des patients.

Le nombre de douches et de WC devrait être augmenté, le ratio actuel d'une douche pour six lits étant insuffisant, et les horaires d'accès élargis.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Vous signalez également le handicap constitué par la vétusté des locaux ; l'Agence régionale de santé d'Ile de France assure un suivi attentif du projet de reconstruction qui s'engage.

Projet en cours de re-localisation des locaux de psychiatrie dans un bâtiment rénové et plus adapté aux prises en charge, aux besoins, au bien-être et aux droits des patients.

La porte de la chambre d'apaisement ne doit jamais être fermée.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation a été mise en œuvre par l'établissement.

Il convient de poursuivre les rénovations des locaux et du mobilier.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Vous signalez également le handicap constitué par la vétusté des locaux ; l'Agence régionale de santé d'Ile de France assure un suivi attentif du projet de reconstruction qui s'engage.

Projet en cours de re-localisation des locaux de psychiatrie dans un bâtiment rénové et plus adapté aux prises en charge, aux besoins, au bien-être et aux droits des patients.

Les chambres devraient être équipées de sonnette d'appel.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Projet en cours de re-localisation des locaux de psychiatrie dans un bâtiment rénové et plus adapté aux prises en charge, aux besoins, au bien-être et aux droits des patients.

Une diététicienne devrait être sollicitée sur le rythme des repas. Les menus devraient être affichés en caractères lisibles et accessibles à tous les patients.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation a été mise en œuvre par l'établissement. La diététicienne est sollicitée pour les régimes et conseils éventuels aux patients.

Le terrain de sport et celui de pétanque devraient être rénovés et entretenus.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Vous signalez également le handicap constitué par la vétusté des locaux ; l'Agence régionale de santé d'Ile de France assure un suivi attentif du projet de reconstruction qui s'engage.

Projet en cours de re-localisation des locaux de psychiatrie dans un bâtiment rénové et plus adapté aux prises en charge, aux besoins, au bien-être et aux droits des patients

Les patients sont le plus souvent inoccupés, car les activités thérapeutiques ne concernent qu'une faible partie du temps. Il conviendrait que les soignants développent des compétences pour animer les activités occupationnelles et thérapeutiques pour la prise en charge quotidienne des patients dans les unités.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation a été actée par l'établissement. Le temps de soignant est orienté vers l'autonomisation des patients.

Il convient d'aménager des locaux pour la réception adéquate des visiteurs.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Vous signalez également le handicap constitué par la vétusté des locaux ; l'Agence régionale de santé d'Ile de France assure un suivi attentif du projet de reconstruction qui s'engage.

Projet en cours de re-localisation des locaux de psychiatrie dans un bâtiment rénové et plus adapté aux prises en charge, aux besoins, au bien-être et aux droits des patients

Il convient d'informatiser le dossier patient et de rendre accessibles les données médicales et administratives entre les différents services de l'hôpital.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La démarche est en cours de déploiement avec un début des travaux en septembre 2019

Il sera indispensable, dans le cadre de la fédération des hôpitaux, de maintenir et formaliser les liens avec, en priorité, les services d'urgence, de médecine interne, de gynécologie et de gastro-entérologie.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation a été actée par l'établissement. Un contrat inter-pôles a été formalisé et le médecin somaticien assure le lien.

La distribution des traitements doit être assurée de manière confidentielle.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation a été mise en œuvre par l'établissement.

Le registre déjà en place pour le suivi de l'isolement et de la contention doit être complété. Un registre conforme à l'article L. 3222-5-1 du code de la santé publique doit être mis en place, comportant les éléments prévus par la loi du 26 janvier 2016 : nom du psychiatre ayant décidé la mesure, date, heure, durée, nom des professionnels ayant surveillé la personne. Doivent figurer sur le registre tous les patients placés en chambre d'isolement, même pour une période de quelques heures. Il devrait aussi être mentionné les mesures tentées pour éviter l'isolement. Le registre peut être établi sous forme numérique.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation a été mise en œuvre par l'établissement.

La contention durant les transports doit être mentionnée dans le registre et la prescription de contention doit figurer systématiquement dans le dossier médical.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La prescription de la contention est systématiquement tracée dans le dossier médical ; le traçage dans les registres est en cours de déploiement.